

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du 2nd
degré public

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du 1^{er} et
2nd degrés privés

Saint-Brieuc, le 26 avril 2018

N/Réf. : BK/AM/DIVEL – 2017-30

Objet : Rentrée scolaire 2018-2019 – Recrutement ou renouvellement de personnels CUI pour l'accompagnement des
élèves en situation de handicap

Dossier suivi par :
Mme MENARD
Mme KERMOAL

T 02 96 75 90 60

02 96 75 90 11

F 02 96 75 91 22

Ce.divel22
@ac-rennes.fr
Ce. aeh22.coord
@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
CS 22369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

Copie à:
DDEC

Dans le cadre de la préparation de rentrée scolaire 2018, certains d'entre vous interrogent mes services quant au renouvellement ou recrutement de personnels en contrat aidé, désormais transformé en Parcours emploi compétences (PEC), prescrit dans le cadre des CUI-CAE.

A ce jour, mes services n'ont pas connaissance de la dotation de CUI-CAE (contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi) allouée au département pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Je vous invite à ne pas procéder au renouvellement ou au recrutement de ces personnels sans avoir pris l'attache de mes services au cours du mois de juin. Dans le cas contraire, mes services ne valideront pas votre demande de prise en charge.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le recteur et par délégation
la directrice académique des services de l'Éducation nationale
directrice des services départementaux de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor et par délégation, le secrétaire général.



Jean-Pierre MALENFANT